

EXTENSION DU CREMATORIUM DE CAEN

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

La présente enquête, organisée par la ville de Caen, concerne une opération susceptible d'affecter l'environnement. Elle répond donc aux exigences du Code de l'Environnement dans ses articles L 123-1 à L 123-9 (partie législative) et R 123-1 à R 123-27 (partie réglementaire). De plus, le projet est soumis au Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2223-40.

Ainsi, à l'issue de l'enquête publique, une décision sur l'autorisation de construire l'extension du crématorium et son parking sera prise par arrêté préfectoral, après avis du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

